

**EXTRAIT N°103/2022**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 29**

**Présents : 17**

**Votants : 28**

**Procurations : 11**

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le :**

**Affiché le :**

L'An deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LLOUBERES, MONTAGUD, MONTÉGUT, PREVOST, VIGNERES.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. AUGOT

**PROCURATIONS**

Mme BAKER	à	M. LABORIE
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. BERNARDINI	à	M. DEJUNIAT-BERNARDINI
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme ARNAL
M. LEFEVRE	à	M. BEUILLÉ
M. PICARD	à	Mme BELABBAS
Mme MAIRAVILLE	à	Mme GUZOU
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
M. SAFON	à	M. BERNES
M. VIGNEAU	à	M. MONTÉGUT

**SECRETAIRE** : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES – Attribution d'une aide financière complémentaire à la crèche associative Gros Câlin**

Vu la délibération du 16 octobre 2021 portant sur les conditions de financement de la crèche associative GROS CALIN,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 entre la commune d'AUSSONNE et la crèche associative GROS CALIN,

Monsieur le Maire indique que la crèche associative GROS CALIN sollicite la commune en vue d'obtenir un financement complémentaire pour l'année 2022. Ce financement complémentaire est nécessaire à la poursuite de l'activité de la crèche associative.

A partir de 2023, de nouvelles conditions de financement de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance et enfance vont être établies par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention territoriale globale (CTG). Il conviendra d'étudier à nouveau les modalités de financement de la crèche GROS CALIN sur la durée de la CTG.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide financière complémentaire d'un montant de 9 000 €. Les crédits budgétaires sont disponibles sur le compte 6574.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 28**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'attribuer une aide financière complémentaire d'un montant de 9 000 €
- De dire que les crédits budgétaires sont disponibles sur le compte 6574

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le secrétaire de séance,

  
Julie PREVOST



Le Maire,

  
Michel BEUILLÉ

